Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [10]

Artikel: Genève

Autor: Mercier, M.-J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275714

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Enfin, lorsque la responsable du Bureau de la condition féminine a connaissance de discriminations (emploi, salaire, etc.) liées au sexe, et que ces discriminations sont le fait de l'administration publique, elle agit directement pour faire cesser cette inégalité.

Lorsqu'une telle discrimintation intervient dans un autre secteur, elle peut signaler cette inégalité de traitement aux intéressés et les inviter à prendre le cas en considération.

Genève

Imposition séparée des époux

La commission féminine de la CGAS (Communauté genevoise d'action syndicale) a lancé une pétition demandant au Grand Conseil de « modifier la loi sur les contributions publiques pour que le revenu de la femme mariée exerçant une activité lucrative soit imposé séparément de celui du conjoint ».

On peut se procurer cette pétition à l'adresse FTMH, 68, rue de Lyon, 1203 Genève.

Depuis de nombreuses années FEMMES SUISSES consacre des articles à cet épineux problème. La femme mariée qui exerce une activité lucrative est pénalisée sur le plan fiscal, tout le monde est d'accord sur ce fait. Mais maintenir le taux d'imposition et imposer séparément les époux feraient perdre à l'Etat des millions, millions qu'il gagne aujourd'hui sur le dos des femmes. Actuellement la seule solution pour éviter la double imposition c'est le concubinage... qui pour la mère n'est pas une bonne solution, même financière.

Elections fédérales

Conseils pratiques de l'Association genevoise pour les droits de la femme

La représentation des femmes est très faible aux Chambres fédérales : 16 sur 200 au Conseil national, 1 sur 46 au Conseil des Etats. Genève se doit de faire augmenter cette proportion.

Comment voter ?

Elections au Conseil national (système proportionnel) :

Genève a droit à 11 sièges, actuellement répartis entre 6 partis. Pour la prochaine législature, 8 partis présentent des candidats (en tout 50, dont 10 femmes). Chaque parti va obtenir 1 ou 2 sièges, au maximum 3. Pour faire passer les candidats de son choix sur une liste de parti, il faut donc n'en garder que 1 ou 2 de ce parti. On peut ajouter sur la même liste des candidats d'autres partis. Cela peut se faire aussi sur une liste officielle en ajoutant en en-tête le parti qu'on appuie. Ou bien, on prend une liste officielle (blanche) pour y inscrire les noms choisis sans appuyer un parti.

Attention : le cumul est possible, c'est-à-dire que le même nom peut être porté 2 fois (pas davantage), ce qui augmente les chances du candidat.

Attention : ne pas remplir plus de 11 lignes (mais moins si vous voulez ; il suffit d'un nom).

Elections au Conseil des Etats (système majoritaire ; pas de cumul) :

Genève a droit à 2 sièges, comme chaque canton. Il y a actuellement une seule femme, suisse alémanique, dans ce Conseil tout entier. Or à Genève une candidate s'y présente pour la prochaine législature. Il faut qu'elle obtienne ce siège. Pour qu'elle soit élue, il faut l'inscrire (1 fois) au Conseil des Etats quelle que soit la liste que vous prenez.

Pour qui voter ?

L'Association genevoise pour les droits de la femme recommande de voter pour les candidates qui sont membres de l'association, dont elle sait qu'elles militent depuis longtemps pour les droits de la femme. Ce sont, *pour le Conseil national :* Mmes Nelly WICKY (parti du travail), Amélia CHRISTINAT (parti socialiste), Marie-Laure BECK (parti démocrate-chrétien), Lisette THEVENAZ (parti radical). *Pour le Conseil des Etats :* Mme Monique BAUER-LAGIER (parti libéral).

Pour l'AGDF
M.-J. Mercier, présidente

L'Echappée belle

L'Echappée belle est le titre d'un manuel pratique et juridique d'autodéfense. Autodéfense par rapport à qui ? Le sous-titre est plus explicite : « Femmes face aux lois, aux flics, aux juges ». A partir de leurs expériences de la « délinquance » et de la répression, des femmes de Genève expliquent en 150 pages de textes, dessins, photos et adresses utiles, comment se comporter face à la justice, de la vérification d'identité à la chambre d'accusation. Articles de loi à l'appui, le mode d'emploi est spécifique à Genève, ce qui ne l'empêche pas de pouvoir être adapté à d'autres villes de Suisse ou d'Europe...

L'Echappée belle* est le titre d'un manuel pratique et juridique d'autodéfense. Autodé-

Nouvelles réalisations de l'Union des femmes

Après les consultations juridiques gratuites, en collaboration avec l'Association genevoise pour les droits de la femme, après le Fonds Jane Reymond (aide aux femmes malades ou convalescentes), l'Union des femmes innove !

A votre service dès le 1er octobre 1979 : dans nos locaux, *20, avenue G.-Motta,* rez-de-chaussée, bus 3, arrêt Grand-Pré.

1. Ecrivain public

Destiné à toutes les femmes, particulièrement les étrangères, pour qui rédiger une lettre (à l'administration, à une assurance, à sa régie, etc.) pose un sérieux problème. Permanence le premier et le troisième lundi de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires, de *17 h. 30 à 19 h. 30.* Une légère participation aux frais sera demandée.

2. Permanence-couture

Il ne s'agit pas d'un cours suivi, mais d'un dépannage, conseils, etc. La permanence sera assurée par une couturière diplômée, parfaitement qualifiée, qui se tiendra à votre disposition : dès octobre : *tous les mardis de 14 h. à 16 h. 30* (sauf pendant les vacances scolaires). Une modeste contribution aux frais sera demandée.

Il faut rappeler que l'Union des femmes est la plus ancienne association féminine genevoise. Créée en 1891 dans le but d'améliorer la condition féminine, elle est à l'origine :

- de l'entrée des femmes à l'université ;
- de la création des assistantes de police ;
- de l'Association genevoise pour les droits de la femme ;
- des consultations juridiques gratuites, données dès sa création, et reprises en collaboration avec l'Association genevoise pour les droits de la femme ;
- du Fonds J. Reymond, toujours en activité ;
- du centre de liaison des associations féminines.

Pour toute information ou adhésion, s'adresser à : Mme Gilberte Muller, 12 B, rue de Bourgogne, 1203 Genève, tél. 45 33 71.

Vaud

A la Maison de la femme

Un programme des manifestations du semestre vient d'être imprimé. Si vous êtes intéressée, venez le chercher à l'Eglantine no 6 ou téléphonez qu'on vous l'envoie (tél. 23 33 22).

A noter pour ces prochains temps : **un cours sur les assurances** (5 leçons, le mercredi soir dès le 31 octobre) ; **une exposition de Mme Lise Buxcel de Zurich** (4 au 28 octobre), **un cours de bricolage-ménage** (octobre) ; **Le planning en 1979** par Mary-Anna Barbey (le soir du 24 octobre) ; **un thé-vente-contact** en faveur de l'aide aux mères (le 8 novembre à 14 heures)...

Au Lyceum-Club

Du samedi 13 (dès 14 heures) *au samedi 27 octobre.* Entrée libre. Chaque jour de 14 à 18 heures (sauf vendredi) : **Exposition de peinture Raymond Johnson.** Nocturne le mercredi jusqu'à 22 heures.

Vendredi 19 octobre à 17 heures, entrée Fr. 3.– : **Causerie : Claude Frochaux,** écrivain-éditeur. « Le rôle de l'édition dans l'animation culturelle en Suisse romande.

Vendredi 26 octobre à 17 heures : **Récital Olivier Pasquier,** guitariste.